

## Une couverture gros risque bientôt complétée pour les accidents survenant pendant la vie professionnelle

Il préexistait à la création du groupe Safran une complémentaire gros risque **accident** couvrant les salariés **en déplacement professionnel**. Les contrats associés sont hétérogènes d'une société à l'autre, et parfois catégoriels.

A l'issue de 6 réunions de négociation, la CFDT a obtenu que cette couverture soit élargie à **l'ensemble de la vie professionnelle** (et non plus limité aux seuls déplacements professionnels), et qu'elle constitue un complément aux dispositions gros risque du régime de prévoyance. **La cotisation associée est intégralement à la charge de l'entreprise.**

**En cas de décès accidentel** (hors cas d'exclusion type consommation d'alcool) d'un salarié survenant sur sa vie professionnelle (lieu de travail, trajet domicile travail, mission, ....), ses ayants droits (héritiers ou personne nommément désignée) percevront un capital décès de 425% du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale), **en complément des dispositions prévues par l'accord de prévoyance.**

**Les salariés qui le souhaitent** pourront souscrire à l'extension de cette garantie à la vie privée, moyennant une cotisation mensuelle de 2.35 € à leur charge.

La CFDT Safran a signé cet accord le 13 octobre, **qui vient compléter**, dans une démarche de **justice sociale et de simplicité**, le régime de prévoyance gros risque. Ce dispositif complémentaire (porté par un autre prestataire) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Avant	Après
Prévoyance Incapacité Invalidité décès Application de l'accord prévoyance	Prévoyance Incapacité invalidité décès Accord prévoyance toujours applicable
Complémentaire accident Application de dispositions hétérogènes, catégorielles, avec une couverture limitée aux accidents survenant en mission (déplacements professionnels)	Complémentaire accident Application de l'accord complémentaire accident, avec une couverture uniforme pour tous les salariés du groupe, couvrant l'ensemble de la vie professionnelle (y compris les accidents de trajet), intégralement prise en charge par l'entreprise  Mise en place d'une extension optionnelle, élargissant cette couverture à la vie privée, moyennant une cotisation mensuelle de 2.35€ / mois.

L'**information individuelle** de la Direction, faite auprès des salariés du groupe, correspond pour le salarié à une prise d'acte individuelle de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, et à la renonciation de facto à l'application du dispositif obsolète en vigueur.

Il est également de la responsabilité de chaque salarié de définir les ayants droits de cette couverture complémentaire.



Nous attirons votre attention sur la nécessité, le cas échéant, **d'actualiser votre choix relatif aux ayants droit de l'assurance décès du régime de prévoyance**, pour lequel un formulaire est disponible auprès des services RH. Plusieurs cas douloureux de négligence, vis-à-vis de telles réactualisations, ont malheureusement été observés.

## Exemple pour le Capital décès

		Capital décès, fonction de la situation familiale et du salaire annuel	
Régime de prévoyance  (cotisation <b>proportionnelle</b> au salaire 70% entreprise, 30% salariale)	Célibataire, veuf, divorcé, sans enfant à charge	250% du salaire annuel	
	Marié, sans enfant à charge	325% du salaire annuel	
	Célibataire, veuf, divorcé, ayant un enfant à charge	375% du salaire annuel	
	Marié, ayant un enfant à charge	450% du salaire annuel	
	Majoration par enfant à charge supplémentaire	125% du salaire annuel	
	Majoration en cas de décès <b>accidentel</b>	Le capital décès est majoré de 50%	
<b>Complément</b> , en cas de décès accidentel pendant la vie professionnelle	Contrat intégralement pris en charge par l'entreprise  <b>Nouveau</b>	425% du PASS  (plafond annuel de la sécurité sociale)	
Extension du complément de couverture accident à la vie privée	Cotisation salariale <b>uniforme</b> de 2.35 € par mois  <b>optionnel</b>	425% du PASS  (plafond annuel de la sécurité sociale)	

Retrouvez nous sur le nouveau site Internet de la CFDT Snecma Villaroche :

<http://www.cfdt-villaroche.fr>